



GREENPEACE

Le 4 Juin 2020

**A :** Elio di Rupo, Ministre Président de la Wallonie  
**Cc :** Willy Borsus, Ministre de l'Agriculture et Vice-président ;  
Céline Tellier, Ministre de l'Environnement ;  
Christie Morréale, Ministre de la Santé et Vice-présidente ;  
Philippe Henry, Ministre du Climat et Vice-Président ;  
Marie-Christine Marghem, Ministre Fédérale de l'Environnement ;  
Denis Ducarme, Ministre Fédéral de l'Agriculture

**Objet : Stratégies Farm to Fork et biodiversité, Conseil Agrifish du 8 Juin et position du Gouvernement wallon**

Monsieur le Ministre Président de la Wallonie, Mesdames et Messieurs les Ministres,

La Commission européenne a présenté sa feuille de route en matière de [biodiversité](#) et d'alimentation et d'agriculture ("[de la Ferme à la Fourchette](#)") d'ici à 2030. Ces deux stratégies sont des éléments clés du "Green Deal" européen. En tant que coalition d'associations environnementales (Greenpeace, IEW, Natagora, Nature & Progrès, WWF), nous saluons dans leur ensemble ces propositions de politiques durables. Elles décloisonnent les enjeux agricoles, économiques, de la santé publique et de la biodiversité, en reconnaissant les liens indissociables entre une société humaine saine et une planète en bonne santé. De fait, elles relèvent transversalement de la compétence de nombreux ministères, et du gouvernement dans son ensemble. Enfin, elles offrent une nouvelle vision particulièrement nécessaire en ce contexte de sortie de crise sanitaire et de relance économique.

Nous avons jugé particulièrement important de vous faire connaître notre position sur ces deux stratégies qui, si elles sont soutenues par les Etats-membres et correctement mises en œuvre, sont susceptibles de transformer profondément nos systèmes agricoles et alimentaires, de redonner leur place aux agriculteurs, et à la nature, dans nos sociétés, et d'appuyer directement les priorités du gouvernement wallon en matière de transition et de relance économique. **Nous appelons le gouvernement à affirmer son soutien aux deux stratégies dans leur ensemble**, à leur philosophie, mais aussi à tous les objectifs spécifiques qui sont proposés (-50% de

pesticides, 25% d'agriculture biologique, 30% du territoire protégé, 10% d'espace pour la nature dans les milieux agricoles etc.).

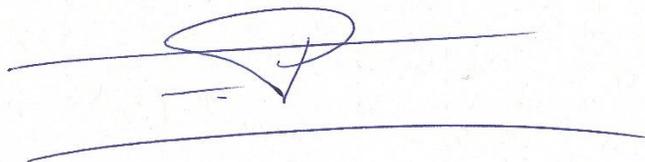
D'autre part, les moyens mis en œuvre doivent être à la hauteur des ambitions, c'est pourquoi **nous appelons le gouvernement à appuyer la proposition de financer la stratégie biodiversité avec un budget annuel de 20 Milliards d'€**, et à demander à la Commission d'identifier et réserver au plus vite ce budget dans le nouveau projet de budget européen en cours de discussion.

Enfin, nous vous écrivons aussi en en vue du prochain Conseil Agrifish de ce lundi 8 Juin qui prévoit un échange des ministres de l'agriculture sur les deux stratégies européennes. **La PAC est et restera un levier critique pour la mise en application de ces objectifs. L'ambition de la proposition de règlement de la PAC 2021-2027, datant de Juin 2018, doit donc être revue à la hausse** pour s'aligner sur ces stratégies, notamment en matière de conditionnalité et de budget dédié à la transition. Toutes les passerelles pertinentes doivent être établies pour permettre de transposer les objectifs des stratégies dans les futurs plans stratégiques PAC, y compris celui de la Wallonie.

Vous trouverez en annexe de ce document des points d'analyse complémentaires sur les objectifs spécifiques des deux stratégies et la contribution possible des plans stratégiques PAC, en vue de ce Conseil et des futurs échanges aux niveaux régionaux, fédéraux et européens.

La crise que nous traversons a mis à l'épreuve les limites de nos systèmes dans tous les domaines et rappelle l'urgence d'un changement de cap pour la résilience de nos systèmes alimentaires et la restauration de la biodiversité. **Tous les leviers de transition sont maintenant à votre disposition** et le cadre ambitieux des politiques européennes permet de les activer. A ce titre, nous osons espérer que **la Belgique sera un exemple** de responsabilité pour transformer cette crise en opportunité de changements que les citoyens attendent plus que jamais.

Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, nous serions heureux de vous lire et de connaître la position du Gouvernement wallon sur les points ci-dessus. Nous nous tenons à votre disposition pour en parler également de vive voix.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Philippe Funcken, Natagora

Aussi de la part d'Antoine Lebrun, WWF-Belgique

Marc Fichers, Nature & progrès

Sylvie Meekers, IEW

Dave Van Meel, Greenpeace Belgique

## Annexe - Analyse des stratégies européennes Farm to Fork et Biodiversité

### I - Objectifs

De nombreux objectifs proposés ont le potentiel de changer la donne en redonnant leur place aux agriculteurs, consommateurs et à la nature dans les systèmes agricoles et alimentaires, et dans nos sociétés en général, y compris les 50% de réduction de pesticides, 30% d'espaces protégés sur nos territoires marins et terrestres, dont 10% de manière stricte, 25% d'agriculture biologique, et 10% d'espace soutenant la biodiversité dans les milieux agricoles.

En outre, les objectifs suivants doivent être atteints en urgence :

- **Réduire de 50 % l'utilisation des pesticides chimiques en général et les risques qui leur sont associés d'ici à 2030.** La Belgique est le 2<sup>ème</sup> pays le plus consommateur de pesticides en UE par unité de surface agricole. Or la Cour des Comptes européenne a récemment montré que, malgré les enjeux en terme de santé publique, d'environnement et de biodiversité, peu de progrès ont été faits en faveur d'une utilisation durable des pesticides<sup>1</sup>. Pour la coalition, cet objectif est une étape, nécessaire, vers une sortie totale des pesticides et l'évolution vers des systèmes de production plus autonomes, basés sur les services rendus par la nature, durables et sains pour les consommateurs. La PAC sera instrumentale pour la réussite de cet objectif. Elle doit en priorité accompagner et contrôler les changements des systèmes de production, en ce compris les pratiques culturales, l'amélioration des rotations avec en particulier la réintroduction de routine des légumineuses, et la sélection variétale, en conditionnant l'octroi des aides à l'application des principes de la lutte intégrée
- **10% de la surface agricole pour des particularités topographiques à haute diversité biologique.** La biodiversité a besoin d'un maillage écologique pour subsister. Or, celui-ci a quasiment disparu notamment en plaines de grandes cultures. Cette mesure permettra de faire d'une pierre deux coups : enrayer le déclin de la biodiversité en milieux agricoles, et appuyer la transition écologique des exploitations, en permettant de remplacer les intrants chimiques par la biodiversité (lutte biologique, pollinisation, fertilité des sols etc.) Deux points d'attention pour qu'elle soit efficace : suivre cet objectif pour chaque sous-région cohérente d'un point de vue paysager et agricole (donc à minima le Nord et le Sud du Sillon Sambre-Meuse en Wallonie), et n'autoriser que des éléments dont l'efficacité pour la biodiversité est démontrée (les couverts hivernaux sont de fait exclus).
- **Au moins 25% des terres agricoles de l'UE en agriculture biologique.** L'agriculture biologique est le meilleur standard existant à l'heure actuelle pour offrir des aliments sains et dépourvus de polluants aux consommateurs, tout en protégeant l'environnement et les ressources naturelles. Cette mesure s'inscrit directement dans les priorités politiques wallonnes déjà existantes, et est donc une véritable opportunité pour la Wallonie et la Belgique, alors que les consommateurs ont montré la nécessité de renforcer les productions en consommations locales de produit bio en contexte de crise.
- **L'engagement d'adopter des objectifs contraignants légalement en matière de restauration de la nature est une priorité absolue.** Il devra être exécuté au plus tard en

---

<sup>1</sup> [Rapport spécial 05/2020](#): Utilisation durable des produits phytopharmaceutiques: des progrès limités en matière de mesure et de réduction des risques

2021 par le biais de l'adoption d'une directive européenne. A titre d'exemple, en Wallonie, à l'heure actuelle, les surfaces restaurées sont inférieures aux surfaces d'intérêt communautaires perdues chaque année du fait notamment de pratiques agricoles inadéquates. La plupart des prairies d'intérêt communautaire ne sont pas incluses dans le réseau Natura 2000 et risquent de disparaître assez rapidement si des mesures de gestion et restauration adéquates ne sont pas mises en place.

Quelques objectifs proposés méritent néanmoins d'être améliorés :

- **L'objectif de diviser par deux les ventes d'antibiotiques pour l'élevage** est louable, mais il fait uniquement référence aux règlements déjà adoptés sur la médecine vétérinaire et sur les aliments médicamenteux pour animaux. Comme vous le savez, l'antibiorésistance, responsable de plus de 30,000 décès par an en Europe, est un enjeu majeur de santé publique<sup>2</sup>. Au vu des derniers chiffres publiés<sup>3</sup>, il est fort probable que le secteur n'atteindra pas ses objectifs.
- **L'évolution vers des systèmes d'élevage extensifs et durables**, vers moins de viande et de produits laitiers, mais de meilleure qualité, est insuffisamment encouragée par la Commission. En effet, comme l'ont démontré de nombreuses études, la réduction de la production de viande est bénéfique pour diminuer l'impact de l'agriculture sur la biodiversité, la qualité de l'air et des eaux et le réchauffement global. L'extensification augmentera également l'autonomie fourragère des exploitations, et l'orientation vers des produits à plus haute valeur ajoutée devrait dans le même temps permettre aux éleveurs de retrouver un avantage concurrentiel sur les marchés. En terme de santé publique, l'extensification diminuera l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage qui contribue au fléau de l'antibiorésistance. Un changement de régime alimentaire vers une alimentation plus végétale et moins de viande permettra également de réduire le risque de maladies mortelles telles que le cancer et les maladies cardio-vasculaires.
- **Concernant les OGM**, nous éveillons votre attention sur une proposition ambiguë de la stratégie Farm to Fork selon laquelle les biotechnologies et le développement de produits biosourcés pourraient contribuer à accroître la durabilité de l'agriculture. Toute nouvelle technologie de génie génétique doit continuer à être évaluée en matière de risques, au minimum au regard de la réglementation OGM. Ces produits doivent être tracés et étiquetés. Un moratoire doit être décidé en ce qui concerne les technologies de forçage génétique.
- **L'objectif de planter 3 millions d'arbres** doit être mis en œuvre avec précaution afin de ne pas favoriser des forêts de monocultures, et de répondre aux besoins des écosystèmes

## **II - Contribution de la PAC à ces deux stratégies**

La Commission a récemment publié un document<sup>4</sup> dans lequel elle reconnaît le besoin d'ajouter des mesures à la proposition initiale de règlement sur la PAC, rédigée bien avant le Green Deal. Cela nous semble absolument nécessaire et légitime pour assurer la cohérence des politiques

---

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/health/amr/antimicrobial-resistance\\_en](https://ec.europa.eu/health/amr/antimicrobial-resistance_en)

<sup>3</sup> <https://belvetsac.ugent.be/>

<sup>4</sup> [Commission SWD, June 2020 : Analysis of the links between CAP reform and Green Deal](#)

proposées. Ces stratégies définissent la nouvelle vision pour l'agriculture et l'alimentation européenne, et la PAC est et restera le principal levier pour les mettre en œuvre. Les points suivants sont particulièrement importants et pertinents pour le futur plan stratégique PAC wallon, et nous souhaitons que les Ministres puissent les appuyer dans toutes les instances régionales, fédérales et européennes :

- **Renforcer la conditionnalité en ligne avec les objectifs du Green Deal.** Cela impliquera notamment de conditionner le paiement des aides PAC à la mise en œuvre du principe de lutte intégrée (nouvelle mesure), de revenir sur la proposition initiale d'avoir un % d'éléments réellement non productifs dans chaque ferme (BCAE9), et d'élargir la proposition de la BCAE10 de protéger strictement les prairies sensibles environnementalement aux sites également hors du réseau Natura 2000
- **Etablir une allocation budgétaire minimale du premier pilier aux nouveaux écorégimes, et une liste d'interventions éligibles,** en sus de la conditionnalité renforcée, afin d'asseoir le niveau d'ambition revu à la hausse et la pertinence future des mesures proposées pour l'environnement. C'est un signal fort en faveur d'un changement de paradigme - celui d'un pilier des aides au revenu, vers des aides aux systèmes de production viables économiquement et vertueux pour l'environnement.
- **Revoir la pertinence des paiements couplés** au regard des exigences en matière de durabilité et d'environnement. En Wallonie, dans une situation inédite où 20% du 1er pilier est réservé à l'aide couplée au cheptel viandeux, il semble incontournable de réaliser une étude d'impact d'une réduction graduelle des aides couplées et en faveur d'alternatives plus compatibles avec les objectifs climatiques, et d'autonomie et de résilience de l'élevage bovin wallon
- **Etablir dans chaque plan stratégique des indicateurs de résultat et d'impact quantitatifs** définissant la contribution de l'Etat Membre à tous les objectifs du Green Deal, y compris lors d'une phase de dialogue structurée de préparation avec la Commission

### **III- Budget**

**La nouvelle proposition de budget européen, parue après ces nouvelles stratégies, a échoué à être en cohérence avec la stratégie biodiversité.** Et, fait encore plus inexplicable, les fonds modestes mais à succès du LIFE pour la restauration de la nature s'y voient réduits. Le fond de relance ne propose aucun financement non plus pour la restauration de la nature.

**La stratégie biodiversité propose un financement de 20 milliards d'€ chaque année pour enrayer la crise de la biodiversité.** Une évaluation complète des directives nature au niveau européen montre que le manque de financement est la principale raison de l'échec à atteindre les objectifs que l'on s'est fixés pour la biodiversité. Le contexte actuel démontre qu'il n'y a pas de société saine sans planète en bonne santé. En Wallonie, à titre d'exemple, les besoins de financement identifiés pour la nature représentent plus de trois fois les budgets actuellement disponibles<sup>5</sup>. Il est donc urgent d'identifier et de réserver les financements publics nécessaires dans le budget européen en cours de révision.

---

<sup>5</sup> Cadre d'action prioritaire 2021-2027 : <http://biodiversite.wallonie.be/nl/paf-2021-2027.html?IDC=6244>